

Maintenant nous avons un budget conçu pour être un budget électoral car nous pensions tous que nous étions à la veille d'élections. Nous les aurions certainement eues si le premier ministre (M. Trudeau) n'avait pas été informé que l'Ouest, ainsi que d'autres régions du pays, comme la Colombie-Britannique en particulier, ne montraient guère d'enthousiasme en faveur du gouvernement. C'est pourquoi aujourd'hui, et je suppose que ce sera pareil tout au long du débat sur le budget et même si cela n'est plus guère pertinent en termes de budget électoral, nous allons entendre des litanies de louanges sur la bonne situation qui prévaut actuellement dans l'Ouest et sur la façon dont elle s'améliorera encore davantage dès que les mesures contenues dans ce budget entreront en vigueur.

Je prétends que si telle est l'attitude des porte-parole du gouvernement qui représentent l'Ouest de notre pays, ceux-ci manifestent un manque total de compréhension, une insensibilité complète et même un manque d'intérêt à l'égard de nos problèmes permanents. De toute évidence, un budget comme celui-ci n'est nullement à même de faire disparaître les disparités fondamentales qui existent entre l'Ouest et le centre du Canada, en particulier.

Le ministre des Approvisionnement et Services (M. Richardson) est présent cet après-midi. Il a été, par le passé, l'un des orateurs qui ont fait remarquer avec le plus d'éloquence qu'il existe un problème fondamental dans ce domaine, c'est-à-dire la négligence dont fait preuve le gouvernement fédéral. Au mois de février dernier, dans la ville de Brandon, que je représente ici, une réunion a eu lieu au centre d'études agricoles. Il s'agissait d'une petite réunion à laquelle assistaient environ 60 personnes de la communauté agricole, provenant en grande partie du Manitoba et qui désiraient discuter des problèmes spéciaux de l'agriculture dans l'Ouest.

Je le répète, on ne peut pas parler de groupement de représentants avec seulement 60 personnes présentes, mais il semble que ce soit à la suite de cette conférence que le ministre des Approvisionnement et Services a commencé à parler de l'Ouest comme entité distincte et comme représentant un problème distinct qui requiert l'attention particulière du gouvernement. Il n'y a pas dans ce budget le moindre petit article qui concerne les problèmes que l'on a discutés lors de cette réunion. Je suppose que le ministre des Approvisionnement et Services fera peut-être un discours dans le cadre du débat sur le budget, et élucidera certaines des conclusions auxquelles on avait abouti, lors de cette conférence très importante. Je n'ai pas eu le privilège d'y assister. Apparemment il s'agissait d'une conférence à participation restreinte. J'ai dû obtenir tous mes renseignements par intermédiaire.

**L'hon. M. Richardson:** Je me ferai un plaisir de vous envoyer les notes.

**L'hon. M. Dinsdale:** Le ministre vient de déclarer qu'il m'enverra les notes. Je pense qu'il vaudrait mieux qu'il fasse un discours dans le cadre du débat sur le budget, en tant que représentant de la province du Manitoba. Nous avons eu deux porte-parole du cabinet qui représentent la province de l'Alberta, soit le ministre de l'Agriculture et, cet après-midi, le ministre d'État qui a certaines responsabilités dans le domaine de la fiscalité. Cependant, la province du Manitoba ne s'est pas prononcée à cet égard.

J'espère que le ministre des Approvisionnement et Services, lorsqu'il fera sa déclaration concernant ces questions importantes, fera beaucoup mieux que le ministre de l'Agriculture dont le discours a été une apologie des politiques agricoles du gouvernement. Par exemple, il a comparé le revenu global des agriculteurs en 1971 à celui de 1970, qui fut la pire année qu'ait connue l'industrie agricole de l'Ouest. Le ministre de l'Agriculture et son homologue pour la province de la Saskatchewan, le ministre responsable de la Commission du blé (M. Lang), ont appuyé les politiques gouvernementales. Je ne comprends pas comment des gens de l'Ouest peuvent instaurer ces politiques, mais ils ont dû être les parrains et les défenseurs de ces politiques qui ont contribué à accélérer l'exode des agriculteurs.

Il y a déjà eu des chiffres de consignés au compte rendu mais je ferais peut-être bien de donner brièvement un ou deux exemples. Il y avait 39,747 cultivateurs au Manitoba en 1966. En 1971, seulement cinq petites années plus tard et après quelque trois ou quatre années de règne libéral, on en comptait 34,981. C'est là environ 5,000 agriculteurs de moins.

**M. l'Orateur suppléant (M. Boulanger):** A l'ordre. Le député de Winnipeg-Sud-Centre (M. Osler) aimerait poser une question.

**M. Osler:** Monsieur l'Orateur, le député me permettrait-il une question?

**L'hon. M. Dinsdale:** Oui.

**M. Osler:** Je n'ai pas de chiffres devant moi mais pourrait-il nous dire dans quelle proportion le nombre des exploitations agricoles a baissé dans les Prairies au cours, mettons, des 20 dernières années, afin que nous puissions établir des comparaisons?

• (1700)

**L'hon. M. Dinsdale:** Je ne connais pas la réponse, mais je suis certain que le député peut faire lui-même des recherches. J'ai les chiffres publiés par le Bureau fédéral de la statistique le lundi 1<sup>er</sup> mai 1972 et ils portent sur la période quinquennale en question.

**M. Osler:** Je voulais simplement savoir si l'honorable député tentait de prouver qu'un nombre inusité de fermes avait disparu ou qu'il s'agissait d'un processus progressif.

**L'hon. M. Dinsdale:** Je comprends pourquoi le député de Winnipeg-Sud-Centre éprouve un léger sentiment de culpabilité sous ce rapport.

**M. Osler:** Je suis curieux, voilà tout.

**L'hon. M. Dinsdale:** Il a déclaré dans son discours que tout allait pour le mieux dans l'Ouest. Tel n'est pas le cas, et les statistiques que je cite portent sur la période entre 1966 et 1971. Elles portent aussi sur la Saskatchewan. On note une diminution de 85,000 à 76,000. A mon avis, les députés qui font maintenant partie du cabinet où ils devraient pouvoir exercer une certaine influence quant à ces problèmes rendent un bien mauvais service à leurs commettants en se comportant en apologistes plutôt qu'en porte-parole énergiques de l'Ouest. S'ils agissent ainsi en public, comment doivent-ils se conduire en privé, dans le secret du Conseil privé? Ils doivent rester muets.